

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

- 1^o que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **411, avenue Willowdale** et portant sur l'objet suivant :
 - Autoriser un pourcentage de surface végétale de 27,6 % plutôt que le pourcentage minimal de 30 % exigé à la grille des usages et des normes pour la zone visée (RA-15) et ce, malgré l'article 7.12.2 du Règlement de zonage (1177);
- 2^o que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 7 mai 2018** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4^o que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, le pourcentage de surface végétale de 27,6 % sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, au 514 495-6234.

Montréal, le 19 avril 2018

Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement

